



NOUS EXIGEONS L'APPLICATION DE LA REVALORISATION PROMISE !

La CGT SPIP 65 et les agents, syndiqués et non syndiqués, du SPIP 65 ayant pu se rassembler en assemblée générale ce jour, dénoncent l'arbitrage qui amènerait à l'exclusion des personnels des SPIP, du bénéfice de la revalorisation des métiers de la filière socio-éducative annoncée le 18/02/2022 par le Premier Ministre.

Ils exigent que le gouvernement tienne ses promesses :

Il s'agit non seulement de respecter les engagements pris, mais encore de reconnaissance et de respect pour des professionnels impliqués et engagés dans leurs missions, et qui sont trop souvent dénigrés et ignorés.

La CGT SPIP 65 soutiendra toute action tendant à permettre d'obtenir une juste reconnaissance du professionnalisme et de l'implication des agents, titulaires et non titulaires, de la filière Insertion Probation dans la prise en charge et l'accompagnement socio-éducatif des publics confiés

Tarbes le 25/03/2022